

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance du mercredi 15 avril 2020, du conseil des commissaires, ci-après désignée, rencontre d'équipe des directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au salon de la gouvernance du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché, prend les présences.

(Incidence : Il est 14 h 25).

3.0 Présentation de l'ordre du jour

883^e RÉOLUTION :

Le projet de l'ordre du jour de la séance est approuvé en y ajoutant un point du service des ressources matérielles au point 7.9 « *Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 – Lancement en consultation* », l'ordre du jour tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et communication de la direction générale
- 2.0 Prise des présences
- 3.0 Présentation de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des procès-verbaux des rencontres d'équipe des directions du 12 février 2020 (rencontre-2), du 18 mars 2020 (ordinaire) et de l'ajournement au 1^{er} avril 2020 ([docs 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Direction générale
 - 7.1 Impact du coronavirus (COVID-19) – Suivi
 - 7.2 Autorisation de signature – Acquisition de l'école de Saint-Adolphe-d'Howard ([doc. 7.2](#))
 - 7.3 Autorisation de signature – Acquisition de terrain pour la future école à Saint-Sauveur ([doc. 7.3](#))
 - 7.4 Entérinement – Entente CISSSLAU – COVID-19 ([doc. 7.4](#))
 - 7.5 Organigramme administratif 2020-2021 ([doc. à venir](#))

- 7.6 Critères de répartition des gestionnaires d'établissement 2020-2021 ([doc. à venir](#))
- 7.7 Plan d'effectifs des gestionnaires ([doc. à venir](#))
- 7.8 Embauche firme externe – Recrutement hors cadre ([doc. 7.8](#))
- 7.9 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 – *Lancement en consultation*
- 8.0 Service des ressources financières
 - 8.1 Entente de services bancaires et financiers – Exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ([docs 8.1](#))
- 9.0 Affaires diverses
- 10.0 Ajournement au 29 avril 2020

ADOPTÉ

- 4.0 Adoption des procès-verbaux des rencontres d'équipe des directions du 12 février 2020 (rencontre-2), du 18 mars 2020 (ordinaire) et de l'ajournement au 1^{er} avril 2020

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 février 2020, désignée à titre de rencontre-2 d'équipe des directions](#)

884^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire de la rencontre d'équipe des directions (rencontre-2) du 12 février 2020.

ADOPTÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020](#)

885^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire de la rencontre d'équipe des directions du 18 mars 2020.

ADOPTÉ

Document déposé :

- Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 18 mars 2020 au 1^{er} avril 2020

886^e RÉOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire de la rencontre d'équipe des directions du 18 mars 2020 au 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Une note est ajoutée au procès-verbal du 18 mars 2020, avant la 867^e résolution, sur l'adoption du procès-verbal du conseil des commissaires du 12 février 2020 :

« L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 février 2020 se fera lors de la prochaine séance ordinaire du 15 avril 2020, seul le procès-verbal de la séance du comité exécutif (rencontre-1) est adopté ».

6.0 Période de questions du public

(ÉTANT DONNÉ LES CIRCONSTANCES DE LA PANDÉMIE, LA SÉANCE SE DÉROULE SANS PUBLIC.)

7.0 DIRECTION GÉNÉRALE**7.1 Impact du coronavirus (COVID-19) – Suivi**

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait état de différentes démarches effectuées dans le cadre de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Premièrement, celui-ci précise que la Commission scolaire (Centre de services scolaire) a fait l'ouverture de services de garde d'urgence pour le personnel œuvrant dans les services essentiels dans plusieurs de ses établissements, soit :

- Notre-Dame-de-la-Sagesse
- Sacré-Cœur
- Campus primaire Mont-Tremblant (Pavillon La Ribambelle)
- Le Tremplin
- Saint-Joseph
- École primaire de Saint-Sauveur (Pavillon de la Vallée et Pavillon Marie-Rose)

Deuxièmement, du télétravail a été instauré pour plusieurs membres du personnel y incluant les gestionnaires d'établissement.

Troisièmement, le Centre de formation professionnelle des Sommets a fait l'objet d'un prêt afin d'y installer une clinique de prélèvement pour la COVID-19. Du personnel a également été mis à la disposition du CISSS des Laurentides dans un esprit de collaboration afin de combattre la pandémie.

Finalement, plusieurs démarches ont été effectuées, à la fois pour que des élèves puissent récupérer leur matériel laissé dans les écoles et pour préparer le futur retour à l'école. Le directeur général, M. Bernard Dufourd, tient à remercier tous les membres du personnel en cette période inédite pour leur collaboration et leurs efforts.

7.2 Autorisation de signature – Acquisition de l'école de Saint-Adolphe-d'Howard

887^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la 724^e résolution du conseil des commissaires en date du 8 mai 2019 prévoyait notamment la signature d'un bail (acte) notarié avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU que les modalités ont été négociées avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard avant la sanction de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

ATTENDU que depuis la sanction de la loi précitée, le directeur général assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires;

ATTENDU que l'acte notarié comportait également une clause de promesse d'achat et de vente permettant l'acquisition de l'immeuble sis à l'adresse civique 110, rue du Collège à Saint-Adolphe-d'Howard, Québec, J0T 2B0 et du terrain afférent représentant le lot qui était projeté comme 6 315 283 cadastre du Québec, lorsque les conditions en tout ou en partie réalisées qui seront à l'acte notarié signé en date du 11 septembre 2019 seront satisfaites;

CONSIDÉRANT que les démarches sont actuellement en cours afin que toutes les conditions énumérées à l'acte notarié précité soient satisfaites et que la Commission scolaire des Laurentides puisse acquérir l'immeuble;

CONSIDÉRANT que lesdites conditions sont en tout ou en partie réalisées;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'AUTORISER la direction générale ou la direction générale adjointe à finaliser les modalités et à signer tout acte ou document au nom de la Commission scolaire des Laurentides (futur centre de services scolaire) permettant que celle-ci devienne propriétaire de l'immeuble sis à l'adresse civique 110, rue du Collège à Saint-Adolphe-d'Howard, Québec, J0T 2B0 et du terrain afférent représentant le lot qui était projeté comme 6 315 283 cadastre du Québec, lorsque les conditions en tout ou en partie réalisées qui seront à l'acte notarié signé en date du 11 septembre 2019 seront satisfaites.

ADOPTÉ

7.3 Autorisation de signature – Acquisition de terrain pour la future école à Saint-Sauveur

888^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les 468^e et 487^e résolutions du conseil des commissaires en date des 11 avril et 9 mai 2018, qui mandataient le directeur général afin de transiger avec la ville de Saint-Sauveur dans l'objectif de faire l'acquisition prochaine d'un terrain pour y construire une école;

ATTENDU que des modalités ont été négociées avec la ville de Saint-Sauveur principalement avant la sanction de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

ATTENDU que depuis la sanction de la loi précitée, le directeur général assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires;

ATTENDU que la ville de Saint-Sauveur a fait l'acquisition d'un terrain formé des lots 2 315 310 et 2 315 315 cadastres du Québec;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Sauveur doit céder lesdits lots 2 315 310 et 2 315 315 cadastres du Québec;

CONSIDÉRANT que cette cession n'implique pas de déboursé monétaire de la part de la Commission scolaire des Laurentides, au plus une somme symbolique;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire s'engagera au terme de l'acte de cession à céder à la ville de Saint-Sauveur, le cas échéant, le pavillon Marie-Rose si la clientèle scolaire ne justifie pas de garder celui-ci, le tout sous réserve de l'obtention d'une autorisation ministérielle qui est requise pour aliéner le bâtiment;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'AUTORISER la direction générale ou la direction générale adjointe à finaliser les modalités et à signer tout acte ou document au nom de la Commission scolaire des Laurentides (futur centre de services scolaire) permettant que celle-ci devienne propriétaire des lots 2 315 310 et 2 315 315 cadastres du Québec pour qu'il y soit construit une école.

ADOPTÉ

7.4 Entérinement – Entente CISSSLAU – Covid-19

889^e RÉOLUTION :

ATTENDU qu'une commission scolaire (centre de services scolaire) doit notamment contribuer au développement social, économique et culturel de sa région;

ATTENDU que la situation de pandémie du coronavirus (COVID-19) nécessite des actions rapides et la plus haute collaboration des acteurs locaux;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a demandé à la Commission scolaire des Laurentides de lui prêter le pavillon des Sommets afin d'y aménager rapidement une clinique pour la COVID-19;

ATTENDU que ce prêt est au bénéfice de la collectivité desservie par la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU que ce prêt est sans compensation financière et sans frais pour la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que l'immeuble sera récupéré sans qu'il n'y ait de préjudice pour la Commission scolaire, les élèves ou le personnel en cas de reprise des cours;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'AUTORISER la signature de l'entente de prêt d'immeuble (pavillon des Sommets, sis au 36, rue Brissette à Sainte-Agathe-des-Monts) par un membre de la direction générale de la Commission scolaire des Laurentides (centre de services scolaire).

ADOPTÉ

7.5 Organigramme administratif 2020-2021 – *Lancement en consultation*

890^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la nécessité d'élaborer un organigramme pour l'année 2020-2021;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER aux fins de consultations l'organigramme administratif 2020-2021 tel qu'annexé aux présentes sous la cote **CC890-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.6 Critères de répartition des gestionnaires d'établissement 2020-2021 – *Lancement en consultation*

891^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'annuellement, une révision des affectations des gestionnaires dans les établissements est requise;

ATTENDU qu'afin d'effectuer les affectations des gestionnaires dans les établissements, des critères de répartition doivent être élaborés et approuvés;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER aux fins de consultation, les critères de répartition des gestionnaires dans les établissements 2020-2021 tel que joints en annexe des présentes sous la cote **CC891-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.7 Plan d'effectifs des gestionnaires – *Lancement en consultation*

892^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021* doit faire l'objet de consultation auprès de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU que les modifications sont requises résultant notamment du mouvement de personnel et de l'évolution organisationnelle;

ATTENDU que le cadre budgétaire doit être respecté;

ATTENDU que selon le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur, le directeur général est mandaté pour affecter les cadres selon les plans d'effectifs;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER aux fins de consultations, le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021* de la Commission scolaire des Laurentides tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC892-20** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7.8 Embauche firme externe – Recrutement hors cadre

893^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le départ prochain du directeur général, M. Bernard Dufourd;

ATTENDU QUE dans de telles circonstances, un comité de sélection pour le choix d'un(e) directeur(trice) général(e), dont le mandat aurait été notamment de procéder à un appel de candidatures ainsi que leur analyse afin d'émettre ses recommandations au conseil des commissaires, aurait dû être formé;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* confère tous les pouvoirs du conseil des commissaires au directeur général jusqu'à la nomination d'un conseil d'administration;

ATTENDU la volonté de commencer les démarches pour veiller au remplacement du directeur général, et ce, en toute transparence et en toute légitimité;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'EMBAUCHER la firme externe SPB firme-conseil afin d'assister la Commission scolaire des Laurentides pour le choix d'un(e) directeur(trice) général(e) et d'entamer les démarches à cet effet.

ADOPTÉ

7.9 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 – Lancement en consultation

894^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année la Commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU que sur la foi de ce plan seront délivrés les actes d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du service des ressources matérielles et du directeur général adjoint;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles de la Commission scolaire des Laurentides 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

ADOPTÉ

8.1 Entente de services bancaires et financiers – Exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

895^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* L.R.Q. c.C-65.1 prévoyant que le mode d'adjudication d'un contrat comportant une dépense de 100 000 \$ et plus est l'appel d'offres public à l'exception de ce que prévoit le Règlement sur les contrats de services bancaires et financiers qui sont conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le contrat de services bancaires et financiers avec la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts se terminera le 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT les travaux de négociation de gré à gré effectués par la direction du service des ressources financières avec la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts et sa recommandation;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd;

D'ADJUGER le contrat de services bancaires et financiers de la Commission scolaire des Laurentides d'une durée de trois ans soit, du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023, à la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉ

13.0 Affaires diverses

Aucun point

14.0 Ajournement de la séance

896^e RÉSOLUTION :

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd, d'ajourner la séance au 29 avril 2020 afin de traiter des sujets reportés.

(Incidence : Il est 14 h 45).

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général